



Régie EPIC T2C
17 Boulevard Robert Schuman
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 26 mars** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procurations : 5
Date de la convocation : 19 mars 2025

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER; Blandine GALLIOT ; MM. Claude AUBERT ; Richard BERT ; Laurent GANET ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Gilles VESCOVI || MM Yves JAMON, Cyril POTELLERET.

Etaient excusés avec mandat :

MM **Cyril CINEUX** excusé, donne pouvoir à M. François RAGE ; **Eric EGLI** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE ; **Jean-Marc MORVAN** excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **Thomas WEIBEL**, excusé, donne pouvoir à Mme Christian DEMOUSTIER || M. **Damien ROMERO**, excusé, donne pouvoir à M. Cyril POTELLERET.

Etaient excusés :

MM. Christophe BERTUCAT ; Tahar BOUANANE

Etaient absents :

MME Sondès EL HAFIDHI ; MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT

DELIBERATION DCA 2025/009

Réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2025

OBJET : RENEUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR POUR LE TRANSPORT PUBLIC

Depuis 2013, la Régie T2C est adhérente au réseau AGIR pour le transport public.

Pour rappel :

- AGIR est une Association loi 1901, fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport,
- AGIR apporte une expertise et un accompagnement personnalisé,
- AGIR forme, informe et met en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics : groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.

En 2025, la cotisation de base T2C est stable et s'élève à 28.000 € H.T.

Sur cette base, il est proposé au Conseil d'Administration d'en délibérer et d'autoriser le Directeur Général à renouveler l'adhésion de la Régie T2C à l'association AGIR pour le Transport Public pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Directeur Général à renouveler l'adhésion à la Régie T2C à l'association AGIR pour le transport public pour l'année 2025.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.